

Commune de Sainte Radegonde des Noyers

Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2020

1. Cadre Général du Budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes effectuées en 2020.

Le compte administratif a été approuvé le 23 Février 2021 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

2. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie périscolaire ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 1 462 275.63 euros, comprenant l'excédent reporté de 2019 .

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats des matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts payés.

Les salaires 2020 représentent 308 046 euros.

Les dépenses de fonctionnement 2020 avec déduction des salaires représentent 338 539.02 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement.

Il existe trois principaux types de recette pour une commune :

Les impôts locaux

Les dotations versées par l'Etat

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|------------------------------------|------------|--------------------------|--------------|
| Dépenses courantes | 150 452.29 | Atténuation de produits | 25 783.30 |
| Dépenses de personnel | 308 046.00 | Produit des services | 36 824.44 |
| Atténuation de produits | 45 925.00 | Impôts et taxes | 485 703.43 |
| Autres charges de gestion courante | 54 207.92 | Dotations et subventions | 218 534.43 |
| Charges financières | 15 582.84 | Autres produits | 35 323.56 |
| Charges exceptionnelles | 438.69 | Produits financiers | 2.13 |
| Total dépenses réelles | 574 652.74 | Produits exceptionnels | 1 898.01 |
| Dotation aux amortissements | 71 932.28 | Excédent reporté | 658 206.33 |
| Total général | 646 585.02 | Total général | 1 462 275.63 |

L'excédent de fonctionnement 2020 est de 815 690.61 euros.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux votés pour 2020 :

| Libellés | Bases notifiées | Taux appliqués | Produit voté par le Conseil Municipal |
|-----------------------|-----------------|----------------|---------------------------------------|
| Taxe foncier bâti | 465 100.00 | 19.75 | 91 857.00 |
| Taxe foncier non bâti | 221 000.00 | 52.64 | 116 334.00 |

Le produit attendu de la fiscalité locale est de 208 191.00, euros mais un prélèvement de garantie individuelle de ressources 40 932.00 euros (FNGIR) est prélevé de ce montant.

Le montant des allocations compensatrices versé par l'Etat est de 22 665.00 €

Le produit de la taxe d'habitation est de 152 644.00 €

d) Les dotations de l'Etat.

La dotation globale de fonctionnement versée en 2020 est de 63 986 euros.

Dotation Nationale de péréquation : 31 599.00 euros

Dotation de solidarité rurale : 62 927.00 euros

Dotation aux élus : 3 033.00 euros

3. La section d'investissement

a) **Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) **Vue d'ensemble de la section d'investissement :**

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|--|-------------------|--|-------------------|
| Subvention équipement Eco-Pass | 1 500.00 | Subvention Etat(achat matériel informatique école) | 1 999.50 |
| Accession à la propriété | | | |
| Achat Gîtes de pêche | 1 000.00 | DETR | 76 587.00 |
| Extension de la garderie périscolaire | 161 342.01 | Subvention Région | 31 386.34 |
| Bâtiments communaux | 4 638.00 | Subvention Département | 38 718.00 |
| Matériel | 7 009.25 | Autres subventions (CAF/Sydev/TEPCV) | 115 212.00.00 |
| Voirie Communale | 45 830.40 | CCSVL (CLECT) | 22 563.00 |
| Informatique | 4 619.90 | Fonds de concours CCSVL | 22 399.00 |
| | | Emprunt CAF | 20 100.00 |
| Pieutage/Berges | 1 560.46 | FCTVA | 33 995.00 |
| Rénovation de la Mairie | 59 209.03 | Taxe d'aménagement | 3 435.74 |
| Participation aménagement ancien stade | 72 708.26 | Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) | 15 054.90 |
| Effacement de réseaux rue de la voie | 160 935.00 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 71 932.28 |
| cautions | 1 124.00 | cautions | 785.00 |
| Plantations | 2 424.20 | | |
| Emprunt et dettes capital et cautions | 60 232.37 | Excédent d'investissement reporté de l'année N-1 | 2 024.48 |
| Total dépenses réelles | 584 132.88 | Total | 456 192.24 |

Déficit d'investissement 2020 est de - 127 940.64 euros.

Les principales réalisations de l'année 2020 ont été :

- L'effacement de réseaux Rue de la Voie
- L'extension de la Garderie Périscolaire
- Fin des travaux de Rénovation de La Mairie
- Réfection des voies communales

Les restes à réaliser en 2020 :

Dépenses :

| | |
|---|--------------------|
| Article 2151/ opération 201, Effacement de réseaux : | 7 560.00 |
| Article 21721/ opération 202, Plantations : | 1 444.14 |
| Article 2313/ opération 181, Extension de la garderie : | 3 000.00 |
| Article 2313/ opération 199, Rénovation de la Mairie : | 637.20 |
| Total : | 12 641.34 € |

Recettes :

| | |
|--|--------------------|
| Article 1322/ opération 181, Agrandissement Garderie : | 20 800.00 |
| Article 1323/ opération 181, Agrandissement garderie : | 30 600.00 |
| Total : | 51 400.00 € |

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 :

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif présente un excédent net cumulé de 815 690.61 euros en section de fonctionnement,

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de fonctionnement :

| | |
|----------------------------------|--------------|
| Excédent antérieur reporté | + 658 206.33 |
| Résultat de l'exercice | + 157 484.28 |
| Excédent au 31/12 | + 815 690.61 |

Investissement :

| | |
|------------------------------------|--------------|
| Solde d'exécution N-1 | + 2 024.48 |
| Excédent R001 | - 129 965.12 |
| Soldes des restes à réaliser | + 38 758.66 |
| Besoin de financement | 89 181.98 |

| | |
|--|------------|
| Affectation complémentaire en réserves (1068)..... | 89 181.98 |
| Affectation à l'excédent reporté (R002) | 726 508.63 |

C) Principaux ratios :

Potentiel fiscal 3 taxes : 448 383 euros

Potentiel fiscal 4 taxes : 463 010 euros

Potentiel fiscal 4 taxes par habitant : 470.538618 euros

Potentiel financier : 525 722 euros

Potentiel financier par habitant : 534.270325euros

Emprunt : Capital restant dû au 31/12/2020 : 451 093.10 euros

Présentation des budgets annexes :

I. Caisse des Ecoles :

Dépenses de fonctionnement : 560.12

Recettes de Fonctionnement : 1 753.30

Excédent : 1 193.18 euros

II. Centre Communal d'Action Sociale :

Dépenses de fonctionnement : 1 463.04

Recettes de fonctionnement : 3 129.86

Excédent : 1 666.82 euros

III. Lotissement de La Passerelle :

Dépenses de fonctionnement : 537 790.27

Recettes de fonctionnement : 537 789.00

Déficit : - 1.27 euros

Dépenses d'investissement : 809 097.99

Recettes d'investissement : 528 052.58

Déficit : -281 045.41 euros

Capital de la dette du lotissement au 31/12/2020 : 126 427.88 euros.

IV. Commerce multi-services :

Dépenses de fonctionnement : 0.00

Recettes de fonctionnement : 303.00

Résultat reporté de 2019 : déficit de - 1 842.62 euros

Dépenses d'investissement : 416.00

Recettes d'investissement : 416.00

Résultat : 0.00 euros.

Fait à Sainte Radegonde-des-Noyers, le 3 Mars 2021

Le Maire,

René FROMENT



FROMENT René

